

Journal d'information

N° 59 Printemps 2021

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz Secrétariat communal 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch Caisse communale 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

Assemblée communale	2
Message du Conseil communal sur le tractanda de l'assemblée	3
Actualités communales	
Administration communale	12
Déchetterie communale	13
Alimentation en eau potable	13
Informations diverses	15





Commune de Vaulruz Rue du Château 28 1627 Vaulruz

Vaulruz, le 18 mai 2021

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mercredi 9 juin 2021 à 20h00

à la halle de gymnastique de Vaulruz

Le tractanda est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2021 Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch
- 2. Octroi de délégations de compétences au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières
- 3. Reconstitution des commissions (article 96 LCo)
 - 3.1 Nomination des membres de la Commission financière
 - 3.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement
 - 3.3 Nomination des membres de la Commission des naturalisations
- 4. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2021-2026
- 5. Investissements
 - 5.1 Remplacement d'une conduite communale d'eau potable secteur les Ponts d'Avau
 - 5.2 Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF
 - 5.3 Assainissement du chauffage de la halle de gym
- 6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site www.vaulruz.ch.

Afin que la salle puisse être organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale, les citoyens et citoyennes qui souhaitent participer à l'assemblée communale sont priés de s'inscrire auprès de l'administration communale par courriel (commune@vaulruz.ch) ou par téléphone (026 912 91 25) jusqu'au mercredi 9 juin 2021 à 11h30.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal sur le tractanda de l'assemblée

À la première séance du législatif, il convient de procéder à certains actes constitutifs tels que l'élection des commissions obligatoires et la demande d'octroi de délégations de compétences pour la nouvelle législature 2021-2026.

Octroi de délégations de compétences au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières

Les délégations de compétences arrivent à échéance à la fin de la législature communale, comme le précise l'article 10 al. 2 de la loi sur les communes. Le Conseil communal vous demande de renouveler la délégation de compétences pour les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Vaulruz, jusqu'à la contrevaleur d'un montant de CHF 50'000.00. Cette délégation de compétences est demandée jusqu'au 31 décembre 2021.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes qui souhaitent prévoir des délégations de compétences sont tenues de les prévoir dans le règlement des finances. Le règlement communal des finances vous sera proposé lors de l'assemblée du mois de décembre et, en cas d'acceptation, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Reconstitution des commissions

Les commissions suivantes devront être reconstituées pour la période législative 2021-2026 :

- Commission financière ;
- Commission d'aménagement ;
- Commission des naturalisations.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les membres de ces commissions pour leur dévouement et leur excellent travail.

Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2021-2026

Pour les communes avec assemblée communale, le mode de convocation doit être défini à la première assemblée de la législature, entre une convocation individuelle ou une circulaire tous ménages. En l'occurrence, le Conseil communal propose de convoquer les citoyennes et citoyens par une circulaire tous ménages, dans le cadre de l'envoi du vaulruz.ch comme cela s'est fait jusqu'ici.

Investissements

Remplacement d'une conduite communale d'eau potable secteur les Ponts d'Avau

Mise en consultation de la 2ème étape de rénovation de la canalisation d'eau dans le secteur les « Ponts d'Avau ».

Il s'agit de procéder au remplacement d'une ancienne conduite d'eau potable communale par des tuyaux en fonte DN125 sur une longueur d'environ 475 mètres. À cette occasion, le changement d'une borne hydrante et l'installation d'une nouvelle borne sont également prévus pour la défense incendie. L'installation de la nouvelle borne hydrante devrait être subventionnée par l'ECAB.

Le Groupe E a décidé d'enterrer ses lignes électriques dans ce secteur, une seule tranchée sera donc nécessaire pour la canalisation d'eau potable communale ainsi que pour les câbles du Groupe E, avec participation du Groupe E au coût de la fouille.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet cet investissement pour profiter de l'opportunité d'effectuer ces travaux en collaboration avec le Groupe E. À relever aussi que la conduite communale est ancienne, elle accuse de plus en plus souvent des dégâts.

Financement:

Total brut	CHF	310'000.00
Total à charge de la commune	CHF	310'000.00

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire de CHF 150'000.00 et le solde de CHF 160'000.00 par les liquidités courantes. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF

Le Conseil communal propose la construction d'une route en parallèle au parking du bâtiment édilitaire afin de pouvoir desservir la parcelle 1024 RF appartenant à la société Bluegum SA.

Ces travaux se montent à CHF 175'000.00. La société Bluegum SA participera à cet investissement pour un montant de CHF 40'000.00. La part communale restante, soit CHF 135'000.00, sera financée par les liquidités courantes.

À noter que qu'un investissement pour la création de cette route avait déjà été approuvé par les citoyens de Vaulruz lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2007. Compte tenu des modifications apportées à ce projet, le Conseil communal vous propose une nouvelle fois d'accepter cet investissement.

Financement:

Total à charge de la commune	CHF	135'000.00
./. Participation de la société Bluegum SA	- CHF	40'000.00
Total brut	CHF	175'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.



Assainissement du chauffage de la halle de gym

Dans le cadre de l'entretien de la halle de gym et à la suite de diverses pannes de chauffage ainsi que du vieillissement de l'installation, le Conseil communal vous propose un investissement de CHF 150'000.00 pour le remplacement de ce chauffage.

D'autre part, l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air entrée fixe la valeur limite d'émission pour les particules solides à 50 mg/m3. Or, les résultats de la mesure de particules solides pour le chauffage de la halle de gym démontrent des concentrations qui se situent entre 106 et 170 mg/m3. Par décision du 17 juillet 2012, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) nous a octroyé un délai de 10 ans, soit au 30 septembre 2022, pour effectuer des travaux d'assainissement. L'installation d'un nouveau chauffage permettra de diminuer ces émissions de particules à 10 mg/m3.

Nous trouvons judicieux de remettre en état cette installation qui date de 1994.

Financement:

Total à charge de la commune	CHF	150'000.00
Total brut	CHF	150'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

Actualités communales

Restaurant de l'Hôtel de Ville

Monsieur et Madame Cyril et Nadège Freudiger ont quitté l'établissement de l'Hôtel de Ville de Vaulruz le 1er mars 2021. Le Conseil communal les remercie et leur souhaite plein succès pour leur futur !

Monsieur Paul Busch et Monsieur Mathieu Teurtrie ont quant à eux repris cet établissement le 1er avril 2021. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue à Vaulruz!

La terrasse du restaurant est ouverte depuis le 27 avril 2021, voici les coordonnées des nouveaux tenanciers :

Paul Busch & Mathieu Teurtrie Rue de l'Hôtel de Ville 29,1627 Vaulruz 026 912 08 08



Répartition des dicastères - législature 2021 / 2026

Coordonnées	Dicastères
Patrice Jordan Syndic 079 217 48 56 patrice.jordan@vaulruz.ch	Administration générale Tourisme Sociétés, culture et loisirs Personnel communal
Claude Bovigny Vice-syndic 079 437 98 69 claude.bovigny@vaulruz.ch	Finances et impôts Protection des eaux
Alexandre Borcard Conseiller 079 822 46 87 alexandre.borcard@vaulruz.ch	Transports et communications Gestion des déchets Voirie Cimetière Hôtel de Ville
Bernard Chatelan Conseiller 079 577 28 49 bernard.chatelan@vaulruz.ch	Economie publique Agriculture Forêts Endiguements Domaine de la Chenaletta
Valérie Deschenaux Conseillère 076 394 01 79 valerie.deschenaux@vaulruz.ch	Santé Prévoyance sociale Service des curatelles Château
Jean-Bernard Erni Conseiller 079 260 04 24 jean-bernard.erni@vaulruz.ch	Ordre et sécurité publics, défense Formation Sports Halle gym Bâtiment administratif Cabane des Tourbières
Jean-Pierre Valiante Conseiller 079 964 11 86 jean-pierre.valiante@vaulruz.ch	Aménagement du territoire Adduction d'eau

Assemblée communale du 31 mars 2021

Monsieur Patrice Jordan, syndic, a eu l'occasion de remercier Madame Anne-Laure Magnin, Monsieur Gérald Deschenaux et Monsieur Pierre Pittet pour les compétences et le temps qu'ils ont mis à disposition de la commune.

Monsieur Gérald Deschenaux

« Gérald, tu as été à la manœuvre de la réfection de toutes les routes communales, la mise en place du service des curatelles, la construction de la cabane des Tourbières. Tu étais également membre de la commission de bâtisse pour la construction de la nouvelle école. Tu t'es toujours soucié que les employés de la voirie soient équipés de matériel performant et ils t'en sont reconnaissants. Doté, ce n'est pas peu dire (tu me pardonneras), d'un caractère assez affirmé, tu as de grandes qualités. Tu ne gardes pas rancune de discussions quelques fois un peu animées sur des sujets très politisés. Te souviens-tu d'une sortie chez l'ancien skieur Roland Collombin, dans son carnotzet où il t'a dit qu'il préférait encore mieux les PDC que les anciens policiers UDC. »

Madame Anne-Laure Magnin

« Anne-Laure, tu as pris tes fonctions en 2011. Après un passage dans le dicastère des écoles avec la mise en place des cotubes, tu as pris la charge du service du feu avec la satisfaction d'avoir finalisé la réunion du corps de sapeurs-pompiers de Vuadens avec celui formé en 2010 des communes de Sâles et Vaulruz pour donner un corps intercommunal de la Sionge avec le local du feu à Vaulruz. Tu t'es aussi investie dans la construction de la station de pompage du Diron qui permet à Vaulruz d'être autonome en alimentation d'eau potable. Tu as aussi chapeauté de nombreuses réfections du réseau d'eau en synergie avec d'autres chantiers. La déchetterie a aussi occupé une partie de ton temps avec différentes humeurs de certains citoyens devant le règlement qu'il faut faire appliquer. Grande sportive, tu es tantôt cycliste, alpiniste, skieuse et quand tu as encore le temps, tu apprécies une balade au guidon d'une moto. Nous avons le bon souvenir de la sortie que tu nous as organisée à Corcelles-près-Payerne, le village de ta jeunesse, à l'occasion de la mise annuelle des vins produits par les vignes communales, mais je m'arrête là ... »

Monsieur Pierre Pittet

« Pierre, tu as aussi fait ton entrée au Conseil communal en 2011 et ton expérience dans le monde de la construction nous a été bénéfique pour le dicastère de l'aménagement du territoire qui, soit dit en passant, est sûrement le département le plus complexe, avec toutes ces lois et règlements qui deviennent de plus en plus sévères, souvent suite à des votations dont les conséquences sont mal connues à l'avance par les citoyens. Preuve en est la votation des citoyens sur l'aménagement du territoire en 2013 qui est une catastrophe pour un grand nombre de communes et propriétaires privés. Tu t'es donc occupé de la révision du plan d'aménagement local où l'on peut relever ta grande disponibilité et ton entregent à l'égard des propriétaires concernés. Tu as aussi été l'artisan de la réfection de l'ancienne école devenue l'administration communale où le Conseil communal siège tous les lundis. En te côtoyant, on remarque vite que tu as de puissantes racines terriennes. Preuve en est ton plaisir à présider le triage forestier et, bien sûr, à faire de nombreuses promenades sur le chemin des Tsérotons dont tu as été l'initiateur. Montagnard dans l'âme, pour tes 50 ans, tu as réussi le pari de gravir 50 sommets. Moi-même ayant le vertige et étant moins courageux que toi, lors de mes 50 ans, je me suis contenté de manger dans 50 buvettes. »

Votations du 13 juin 2021

Mesures COVID-19

Afin de limiter les rassemblements de personnes le 13 juin prochain lors des votations, la Commune de Vaulruz encourage ses citoyens à voter de manière anticipée (dépôt dans la boite de l'administration) ou par correspondance.

À noter qu'il sera toujours possible de se rendre personnellement au bureau de vote à la halle de gym de Vaulruz le dimanche matin, jour de la votation, entre 10h00 et 12h00 en respectant les mesures sanitaires mises en place.

Vote anticipé et par correspondance

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission. La signature ainsi que l'adresse du bureau électoral de Vaulruz doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission.



La personne qui vote de manière anticipée ou par correspondance doit apposer sa signature sur le certificat de capacité civique, sous peine de nullité de son vote.

Le délai pour le vote anticipé et par correspondance est fixé au dimanche 13 juin 2021 à <u>09h00</u>.

En cas de **vote par correspondance**, l'enveloppe-réponse doit être postée à temps afin de parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Attention aux délais postaux !

90 ans en 2021

À l'occasion de leur 90ème anniversaire, le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à :

★ Madame Irène Maillard



★ Monsieur Serge Rouiller



Par le biais de ce journal, nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur!

Investissements 2021

Réfection de la route des Trois Moineaux

Les travaux de réfection de la route des Trois Moineaux vont débuter prochainement.

Achat d'un nouveau Pony

Le nouveau véhicule édilitaire a été livré le 16 avril 2021.



Installation d'un fitness urbain

L'installation du fitness urbain à la place de jeux des Tourbières est terminée, n'hésitez pas à aller l'essayer!





 Achat de 60 nouvelles tenues pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge

Les nouvelles tenues du CSPi La Sionge ont été livrées le 6 mai 2021.





Arrêts de bus à la Croix-Verte et à l'Hôtel de Ville

Le Conseil communal a avancé au maximum dans ce projet. Le dossier est actuellement en cours de traitement au service des ponts et chaussées du canton de Fribourg. La commune ne manquera pas de présenter ce futur investissement en assemblée dès que cela sera possible.

Naissances

- Arsène Chollet, né le 19 octobre 2020, fils de Doris et Gaétan ;
- Gaspard Luneau, né le 2 février 2021, fils de Caroline et Joël.



Administration communale

Horaire de l'administration communale

Lundi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 Mardi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

■ Mercredi de 16h00 à 19h00

Jeudi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi fermé

En dehors de ces heures, vous pouvez nous contacter par e-mail à : commune@vaulruz.ch ou commune@vaulruz.ch.

Horaire de l'administration durant les vacances d'été

Du lundi 23 août 2021 au vendredi 3 septembre 2021, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

Lundi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 Mardi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mercredi fermé

Jeudi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi fermé

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été!



L'accueil extrascolaire des communes de Sâles et Vaulruz embauche

Un(e) auxiliaire

Taux d'occupation : variable/à déterminer en fonction des inscriptions

Entrée en fonction : dès la prochaine rentrée scolaire

Vous avez un peu de disponibilité sur le temps de midi, êtes désireux de rejoindre notre petite structure ?

Un membre du comité

serait également le bienvenu afin de compléter notre équipe de parents bénévoles ©

Déchetterie communale

Horaire d'été

Durant la période du 1er mai au 31 octobre, l'horaire d'été de la déchetterie est le suivant :

Mardi de 17h00 à 19h00Jeudi de 17h00 à 19h00

Samedi de 09h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

Benne des déchets encombrants

Son accès est maintenu au samedi uniquement. Pour rappel, les déchets doivent être déposés dans cette benne uniquement s'ils ne peuvent pas être contenus dans un sac-poubelle taxé. Les sacs de déchets ménagers n'ont pas leur place dans cette benne. Des contrôles sporadiques seront effectués. Les récalcitrants seront amendés selon le règlement communal relatif à la gestion des déchets. Celui-ci précise à son art. 28 que toute infraction est passible d'une amende de CHF 100.00 à CHF 1'000.00.

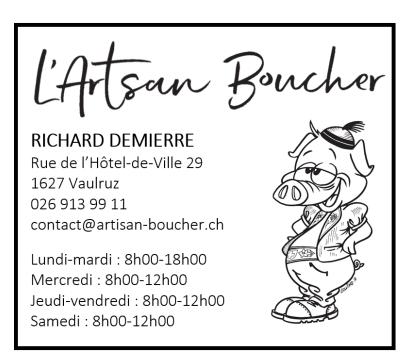
Achats des sacs-poubelle taxés

Pour rappel, les sacs-poubelle taxés sont vendus au Denner de Vaulruz.

Prise en charge des sacs-poubelle aux points de ramassage

Le jour de ramassage des sacs-poubelle est déplacé selon les informations ci-dessous :

Dates concernées	Dates de remplacement
Mercredi 26 mai 2021	Jeudi 27 mai 2021
Mercredi 3 novembre 2021	Jeudi 4 novembre 2021
Mercredi 8 décembre 2021	Jeudi 9 décembre 2021



Alimentation en eau potable

Qualité de l'eau potable de Vaulruz

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	Conformes aux normes en vigueur
Chimiques	Conformes aux normes en vigueur
Dureté : moyenne à dure	∘fH 23 à 33
Nitrate (norme <40)	2 ± 0.07

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à M. Bernard Rouiller, fontainier, au 079 450 21 31.



Evaluation des besoins en matière d'accueil extrascolaire

Synthèse des résultats

Les communes de Sâles et Vaulruz ont envoyé, en novembre 2020, un questionnaire à l'attention des ménages ayant un ou des enfant(s) en âge de scolarité enfantine et/ou primaire afin d'évaluer les besoins en matière d'accueil extrascolaire (AES). Selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), nous vous communiquons les résultats de cette évaluation :

Participation à l'enquête		
Nombre total de ménages sollicités pour l'enquête	157	
Nombre de ménages ayant participé à l'enquête	52	
Taux de participation	33 %	
Besoins non couverts en matière d'AES		
Nombre de familles ayant besoin d'une offre d'accueil extrascolaire supplémentaire	12	23 %
Nombre de familles n'ayant pas besoin d'une offre d'accueil extrascolaire supplémentaire	40	77 %
Unités de prise en charge souhaitées par les familles		
Le matin avant l'école	6	
Durant la pause de midi	9	
L'après-midi après l'école	7	
Alternances scolaires	6	
7 itternations socialies	J	
Besoin d'une offre d'accueil durant les vacances scolaires		
Nombre de familles ayant besoin d'une offre d'accueil extrascolaire durant les vacances	12	
•		
Nombre de familles n'ayant pas besoin d'une offre d'accueil extrascolaire durant les	40	
vacances		
Degré scolaire des enfants concernés par le besoin en AES		
	_	
1H – 2H	5	
3H – 4H	8	
5H – 6H	5	
7H – 8H	3	
Nombre total d'enfants concernés par le besoin en accueil extrascolaire	21	

Plusieurs remarques ont été faites à l'intention des communes, notamment la demande d'ouverture de plages horaires supplémentaires durant les vacances, durant les alternances, plus tôt dans la matinée ou plus tard dans la soirée. Des demandes ont également été faites pour des placements ponctuels / irréguliers.

Cette évaluation a permis de relever que beaucoup de parents sont satisfaits des nouveaux locaux de l'AES et des animatrices qui y travaillent.

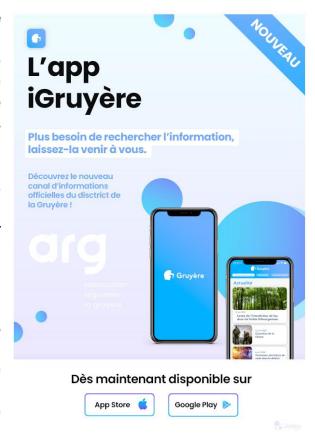
Les communes de Sâles et Vaulruz continuent de rester attentives aux besoins des citoyens et citoyennes et collaborent activement avec le comité de l'AES la Courte Échelle pour répondre aux attentes des familles.

La Direction des écoles Sâles-Vaulruz

La Gruyère se digitalise

C'est lors de la première vague de Covid-19, que deux jeunes développeurs gruériens ont constaté qu'il manquait un moyen de communication rapide pour échanger avec la population. Ils ont comblé ce besoin en développant l'application innovante iGruyère qui a conquis la Conférence des syndics gruériens et ils ont créé la Société Jobby Sàrl. L'Association Régionale la Gruyère a coordonné la mise en place de cet instrument destiné à l'usage des communes et des institutions principales du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité.

Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc., en tout temps, vous serez informé/e par une notification. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous! Chaque commune et chaque institution dispose de son propre canal de diffusion et il vous est possible de vous abonner à un ou plusieurs canaux.



Alors n'hésitez pas : abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et AppStore (iOS).



Caisse de compensation du canton de Fribourg

Obligation de cotiser

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2021, ce sont les personnes actives nées en 2003 qui entrent dans le cercle des cotisants.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Sont considérées comme non actives dans l'AVS/Al/APG les personnes qui ne touchent pas de revenu d'une activité lucrative ou qui n'en tirent qu'un faible revenu. Ce sont notamment :

- personnes ayant pris une retraite anticipée
- bénéficiaires d'une rente Al
- étudiants
- "globe-trotteur"
- chômeurs en fin de droit
- personnes divorcées
- veuves/veufs
- conjoints de personnes retraitées
- les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-maladie et accident

Les années manquantes peuvent entraîner une diminution de la rente. Les personnes non actives, assurées mais pas encore enregistrées auprès d'une caisse de compensation pour le versement des cotisations, doivent s'annoncer à la caisse de compensation du canton de Fribourg.

Il appartient à la personne de veiller elle-même à respecter son obligation de cotiser.



Rente de vieillesse

Lorsque vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite, vous avez droit à une rente de vieillesse. Cet âge est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes.

Pour avoir droit à une rente de vieillesse, vous devez avoir à votre actif au moins une année entière de cotisation. Cette condition est remplie lorsque :

- vous avez payé des cotisations pendant une année au total, ou
- votre conjoint, qui exerce une activité lucrative, a payé au moins le double de la cotisation minimale pendant une année, ou encore
- des bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance peuvent vous être attribuées.

Il est recommandé de présenter votre demande de rente trois ou quatre mois avant d'atteindre l'âge de la retraite, car la caisse de compensation doit se procurer les documents nécessaires et calculer le montant de votre rente, ce qui peut prendre un certain temps.

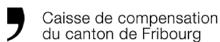
Le formulaire 318.370 – Demande de rente de vieillesse est disponible auprès des caisses de compensation et de leurs agences, ainsi que sur le site www.avs-ai.ch.

Primes d'assurance-maladie 2021

L'État accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

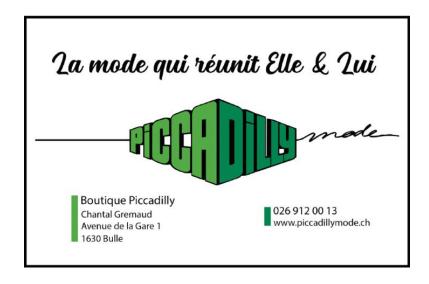
Pour l'année 2021, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Les formulaires de demande ainsi que les mémentos d'explications sont disponibles à l'administration communale ou sur le site Internet de la caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).



https://www.caisseavsfr.ch

20 026 305 52 52



Cartes journalières CFF

La Commune de Vaulruz ne dispose pas de cartes journalières, les citoyens peuvent consulter la disponibilité de ces cartes dans les communes de la région sur le site : www.sugarcube.ch/wp/agflexi

Le portail AGFlexi affiche les cartes journalières disponibles chaque jour par commune, au prix de CHF 45.00 à CHF 50.00 selon les communes.

Il s'agit de cartes journalières impersonnelles qui permettent à l'usager de voyager en deuxième classe pendant toute une journée, dans tout le rayon de validité de l'abonnement général.

Les communes voisines de Vuadens, Riaz ou Marsens entre autres mettent à disposition ces cartes journalières également pour les habitants de la commune de Vaulruz dans la mesure des disponibilités.

Attention de vous y prendre assez tôt car ces cartes sont très demandées!

Commande de documents en ligne

État de Fribourg

Le guichet virtuel de l'État de Fribourg permet depuis le 1er octobre 2019 de commander des actes d'état civil électroniques avec signature authentique. Le canton de Fribourg est le premier à proposer cette nouvelle prestation de cyberadministration. Ces actes électroniques sont équivalents à ceux dressés sur papier et sont reconnus par les autorités compétentes. Les prestations déjà disponibles sur cette plateforme sont les suivantes :

- les documents d'état civil
- l'extrait du Registre du commerce
- l'attestation de l'Office des poursuites
- le permis de pêche courte durée

D'autres prestations y seront progressivement ajoutées.

Accès au guichet virtuel :

https://egov.fr.ch/Pages/Default.aspx





Paroisse de Vaulruz

Chers parents,

Votre enfant a fait sa première communion à Vaulruz ? Peut-être avez-vous rangé l'aube après la célébration et omis de la ramener à l'église ? Si c'est le cas, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec Mme Martine Roch-Pichonnaz, sacristine, au 026 912 14 31 ou au 079 860 82 47.

Merci d'avance.

Fondation Rieter-Lorétan, district de la Gruyère

La fondation Rieter-Lorétan a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère. Peuvent être également concernées des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées pendant la période d'apprentissage ou ultérieurement au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle. Elle peut également octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch



Nous recherchons des

Accueillant(e)s en milieu familial

Aimeriez-vous accueillir et partager du temps avec des enfants ?

Nous vous offrons :
Un travail à votre domicile (3 à 5 jours/semaine)
Une formation obligatoire en cours d'emploi
Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil

Contactez-nous sans plus attendre pour obtenir des renseignements complémentaires.

026 / 912 33 65

gruyere@accueildejour.ch
www.accueildejour.ch/gruyere

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO) que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien à des enfants qui sont soignés à la cabine dentaire scolaire que chez un médecin dentiste ou chez un orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'administratrice des finances :

② 026 913 93 44, durant les heures d'ouverture, ou par e-mail <u>caisse.communale@vaulruz.ch</u>.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

Bourse d'étude ou d'apprentissage

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ① 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, CHF 100.00 par an ;
- pour les étudiants, CHF 200.00 par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.



Passeports et cartes d'identité

Cartes d'identité

Pour effectuer une demande de carte d'identité, il vous suffit d'apporter à l'administration communale :

- une photo récente (moins d'un an), de bonne qualité ;
- votre ancienne carte d'identité pour annulation.

... ou de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Il faut compter un délai d'une semaine à 10 jours pour l'établissement d'une nouvelle carte d'identité.

Passeports biométriques

Pour effectuer une demande de passeport biométrique, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Le délai de livraison d'un passeport est de maximum 10 jours ouvrables dès le jour où les données biométriques sont saisies.

Type de document	Prix	Validité
Passeport adultes	CHF 145.00	10 ans
Passeport enfants	CHF 65.00	5 ans
Carte d'identité adultes	CHF 70.00	10 ans
Carte d'identité enfants	CHF 35.00	5 ans
Passeport + carte d'identité adultes (commande combi)	CHF 158.00	10 ans
Passeport + carte d'identité enfants (commande combi)	CHF 78.00	5 ans



Société de Jeunesse

La Société de Jeunesse remercie les participants à son concours du 1er mai.

Les gagnants, Madame et Monsieur Sandra et Michel Dupasquier ainsi que Monsieur Joseph Bourquenoud se sont rapprochés au plus près de l'âge total des 52 membres, soit 1078 ans. Ils ont répondu correctement "2009" pour les dernières RJG et ont été incollables sur les paroles de Poyi. Bravo!



La Gruyère au début du XX^e siècle

Exposition de cartes postales à Bulle



Du 9 avril au 13 juin 2021, près de 440 anciennes cartes postales de la Gruyère, agrandies au format A4 et présentées sur des chevalets à foin, seront exposées dans les fossés du Château de Bulle et aux alentours du Musée gruérien.

Cette exposition permanente et gratuite, Covid-compatible, s'adresse aux amateurs de tous âges : les aînés pourront commenter ces images à leurs enfants et petits-enfants.

Voilà un joli but de promenade en famille!

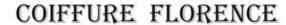
Photos Charles Morel © Musée gruérien Bulle



Sarah Reymond Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE EN CABINET OU A DOMICILE Vers-la-Chapelle 4

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / 1/2 heure.



Pames Messieurs **Enfants**



026/9131763



Qu'est-ce que le service de puériculture?



De la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, des infirmières spécialisées dans la petite enfance vous soutiennent dans votre rôle de parents. Elles répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos choix, ceci lors de consultations individuelles ou d'activités de groupe.

OUELS DOMAINES?

L'alimentation, l'allaitement, le sommeil, la santé, les soins, le développement, la prévention des accidents, l'éducation, l'épuisement parental, ...

OÙ SOMMES-NOUS?

Dans nos centres de consultations parentsenfants, dans les communes proches de vous, à domicile, par téléphone, par email et sur Facebook (Famille & CO).

SARINE CAMPAGNE

Avry-Bourg 2 1754 Avry

GRUYÈRE

Rue de la Sionge 67 1630 Bulle

BROYE

Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer-le-Lac



026 347 38 83 puericulture@croix-rouge-fr.ch







LE RESEAU BENEVOLAT NETZWERK OUVRE UN NOUVEAU CENTRE DE COMPETENCES POUR LES ASSOCIATIONS FRIBOURGEOISES

Depuis plusieurs années, les associations locales souhaitaient voir apparaître un acteur fort qui puisse les soutenir dans leurs activités. C'est le rôle que se donne le Réseau Bénévolat Netzwerk dès 2021.

En évoluant auprès des associations depuis plus de 15 années, le constat est fait que les associations engagent de plus en plus d'énergie pour assurer des tâches annexes à leur mission: la recherche de fonds, la gestion des membres, la réalisation de flyers, etc. La nouvelle ambition du RBN est de soulager les organisations dans ces activités en leur apportant de l'information, du soutien direct, des formations et d'autres

En s'entourant de partenaires, le RBN tente de centraliser les différentes offres qui existent dans la région en les présentant dans un **catalogue de services** sur son site internet <u>www.benevolat-fr.ch</u>. Les associations auront ainsi accès aux offres des professionnels (comptables, journalistes, graphistes, juristes etc...) qui ont accepté d'offrir des services bénévoles ou à prix réduits. Grâce à l'intervention, les associations trouveront les ressources nécessaires qui leur permettront de se concentrer davantage sur leur mission réelle.

Parallèlement, le RBN souhaite encourager les synergies et participations en mettant en commun les différents besoins des associations pour trouver des solutions communes qui apportent un gain de temps et d'argent à tous : achats groupés ou développement de passeport formations entre autres.

Suite à la question parlementaire de Madame Bernadette Mäder-Brülhard et Monsieur Elias Moussa, membres du Grand-Conseil fribourgeois, le Conseil d'Etat a, en Février 2020, encouragé le secteur associatif à mettre en place un centre de services pour les associations dans le canton de Fribourg. Dans le cadre d'un partenariat privé-public, le Réseau Bénévolat Netzwerk a été mandaté par la Fondation Arcanum pour concrétiser le projet.

Les offres sont ouvertes à tous - les associations, fondations et initiatives du canton sont les bienvenues.

Contactez-nous pour plus d'informations

Matea Tadic 079 726 46 97 matea@benevolat-fr.ch



www.entraide.ch







«La crèche c'est trop chouette, j'suis pas triste quand maman et papa partent travailler.»

Maurice, 3 ans

«Mes copains c'est Tom et Nolan! Même qu'à la fête des p'tits monstres on s'est déguisés, c'était trop rigolo! Même que la sorcière est partie tellement vite qu'elle a oublié de reprendre sa recette de gâteau à la citrouille!»

Emilie, 4 ans

«Le canapé forestier c'est trop bien, on trouve plein de trésors dans la forêt.»

Léa, 4 ans

pop e poppa vaulruz réinventons la crèche

C'est dans un univers stimulant et magique fait de découvertes et de rencontres, qu'Isabelle et son équipe accueillent vos enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h.

N'hésitez pas à nous contacter pour découvrir ce lieu enchanteur. **Inscription possible toute l'année!**

contact

Isabelle Piller, Directrice Grand-rue 96c, 1627 Vaulruz, T +41 26 912 85 74 isabelle piller@popepoppa.ch, popepoppa.ch









Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses!

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le CIPRET fait partie de / Das CIPRET gehört zu

